

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 19.04.2026

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ART Essential aquarelle

Numéro article: 7019.260 – 7019.355

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation: Peinture par artiste, amateur et étudiants

1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fournisseur: Rico Design GmbH & Co. KG
Industriestraße 19-23
33034 Brakel / Germany
www.rico-design.com

Courriel: sds@rico-design.de

1.3 Numéro d'appel d'urgence: +49 5251 2882

Ouvert pendant les heures de bureau entre 9h et 16h

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP):

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage n° 1272/2008 (CLP):

Pictogrammes de danger non

Mention d'avertissement non

Avertissements de danger non

Consignes de sécurité non

Etiquetage supplémentaire: non

2.3 Autres dangers.

Ne contient pas de substance PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances:

-

3.2 Mélanges:

CAS Nr. EINECS Nr.	ingrédient	classification	Proportion (%)
Divers	Divers pigments	Pas de classement	< 45.0 %

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 19.04.2026

CAS: 7732-18-5 EINECS: 231-791-2	Eau	Pas de classement	26.2 %
CAS: 9000-01-5 EINECS: 232-519-5	Gum arabic	Pas de classement	12.0 %
CAS: 9050-36-6 EINECS: 232-940-4	Maltodextrin	Pas de classement	9.0 %
CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5	Glycerol	Pas de classement	5.4 %
CAS: 36290-04-7	2-Naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	Pas de classement	2.4 %
CAS: 13463-67-7	Titandioxid	Pas de classement	9.0 – 45.0 %

Le dioxyde de titane d'un diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$ est inférieur à 1 %.

3.3 Autres informations:

Une explication complète des phrases H se trouve au section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

Informations générales : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si vous ne vous sentez pas bien, prenez-en un
Voir un docteur.

Après contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si tu ne te sens pas bien
voir un docteur.

Après ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien donner à une personne inconsciente par la bouche. Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Après inhalation : Amener la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donnez
Donnez de l'oxygène à la personne. Ne pas pratiquer de bouche-à-bouche
si la personne a inhalé ou avalé la substance. Si la
Si la personne ne respire pas, pratiquez la respiration artificielle et consultez immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: non

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: non

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Adaptez les mesures d'extinction d'incendie à la zone environnante.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

1. Ininflammable, non considéré comme présentant un risque d'incendie important, mais les conteneurs peuvent brûler.

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 19.04.2026

2. Peut se dilater ou se décomposer de manière explosive lorsqu'il est chauffé ou impliqué dans un incendie.

3. Possibilité de dégagement de gaz ou de vapeurs de combustion dangereux en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers:

1. Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet.

2. Combattez l'incendie à une distance sécuritaire avec une couverture adéquate.

3. Empêcher l'eau de lutte contre l'incendie de contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 8. En évitant le contact direct avec le produit, la plupart des problèmes sont évités.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

1. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsque cela est possible en toute sécurité.

2. Évitez les fuites dans l'eau, les égouts, le sous-sol ou les espaces confinés.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

1. Éliminer toutes les sources d'ignition. Utilisez des outils à l'épreuve des étincelles et de l'équipement antidéflagrant.

2. Absorber le produit renversé avec du sable sec ou un matériau absorbant inerte.

3. Le matériel enregistré ou collecté doit être rapidement éliminé conformément aux lois et réglementations en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir section 8 pour les informations sur contrôles de l'exposition/protection individuelle.

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Mesures protectives:

1. Assurer une bonne ventilation ou une ventilation par aspiration sur le lieu de travail.

2. Évitez tout contact avec les yeux.

Mesures de protection contre les incendies et les explosions :

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.

Mesures pour prévenir le développement d'aérosols et de poussières :

Non

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

1. Gardez le récipient bien fermé.

2. Conserver le récipient dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

3. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.

4. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles, des contenants alimentaires, des aliments et des boissons.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Non

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle - valeurs limites d'exposition professionnelle: non

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 19.04.2026

Ingrédient	Country/Region	Limit value - Eight hours		Limit value - Short term	
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Titanium dioxide (P.W.6) 13463-67-7	France	--	11	--	--

DNEL / PNEC:

ingrédient	Voie d'exposition	DNEL pour les travailleurs			
		Effets aigus (systémique)	Effets aigus (systémique)	Effets chroniques (locale)	Effets chroniques (locale)
Titanium dioxide (P.W.6) 13463-67-7	Inhalation	Pas de données	Pas de données	10 mg/m ³	Pas de données
	Oral	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données
	Dermique	Pas de données	Pas de données	Pas de données	Pas de données

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2. Contrôles techniques

1. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
2. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches de sécurité se trouvent à proximité du poste de travail.
3. Utilisez un équipement électrique/de ventilation/d'éclairage/d'éclairage antidéflagrant.
4. Aménager une sortie de secours et la zone d'élimination des risques nécessaire.

8.3 Équipement de protection individuelle

Exigence générale : Aucune exigence particulière, veuillez consulter la description ci-dessous

Protection des yeux : En général, une protection des yeux n'est pas nécessaire.

Protection des mains : En général, la protection des mains n'est pas nécessaire.

Protection respiratoire : En général, une protection respiratoire n'est pas nécessaire. Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation ou d'autres symptômes apparaissent, utilisez un respirateur complet avec cartouches respiratoires combinées polyvalentes (US) ou de type AXBEK (EN 14387).

Protection de la peau et du corps : En général, une protection de la peau et du corps n'est pas nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat Physique:

Solide

Odeur:

non

Couleur:

différent, voir l'étiquette de l'article

pH: -

Viscosité:

-

Point

d'inflammation°C: -

Point

d'ébullition: -

Densité apparente: -

Densité 20°C: -

Point de fusion:

-

Inflammabilité (°C):

-

Propriétés oxydantes:

-

Limite d'explosivité:

-

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 19.04.2026

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Le contact avec des substances incompatibles peut provoquer une décomposition ou d'autres réactions chimiques.

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Le matériau durci n'est plus réactif.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: non

10.4 Conditions à éviter: non

10.5 Matières incompatibles: non.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux ne doit se former dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques: Toxicité aiguë:

ingrédient	Cas No.	LD 50 (oral)	LD 50 (dermatique)	LC 50 (inhalation,4h)
Glycerol	56-81-5	4,090 mg/kg (Souris)	> 10.000 mg/kg (Lapins)	Pas d'information disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Peut provoquer une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire: Peut provoquer une irritation des yeux.

Respiratoires Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité:

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est considéré par le CIRC comme ayant une exposition humaine probable, possible ou confirmée.

Toxicité pour la reproduction (fertilité):

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations Complémentaires:

Inhalation de poussière et de brouillard: Peut causer une irritation des voies respiratoires et des muqueuses.

Inhalation: La poussière peut irriter le système respiratoire. Contact avec la peau: La masse humide peut irriter la peau.

Contact avec les yeux: Peut causer de la douleur et de l'inconfort dans les yeux.

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 19.04.2026

Ingestion: Peut causer une irritation de la cavité buccale, des muqueuses et du tube digestif.

Contact avec les yeux: Peut causer une irritation permanente des yeux. Symptômes d'exposition: Observation:

Rougeurs, picotements, sécheresse, yeux qui coulent, douleur.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Effets écotoxicologiques:

non

12.2 Persistance et dégradabilité:

Persistance:

Ingrédient	Cas No.	Persistance (eau/soil)	Persistance (air)
Titanium dioxide (P.W.6)	13463-67-7	Haut	Haut

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Ingrédient	Cas No.	Potentiel bioaccumulatif	commentaires
Titanium dioxide (P.W.6)	13463-67-7	Faible	BCF=10

12.4 Mobilité dans le sol:

Ingrédient	Cas No.	Mobilité dans le sol	Coefficient de partage carbone organique-eau du sol (Koc)
Titanium dioxide (P.W.6)	13463-67-7	Faible	23.74

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune des substances n'est classée PBT/vPvB selon le règlement (CE) n° 2015/830.

12.6 Autres effets néfastes: Le produit n'a aucun effet écotoxicologique connu et n'est pas facilement biodégradable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED): Le matériau durci n'est pas un déchet dangereux.

Emballages contaminés: Selon le type de matériel.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

	ADR/RID	IMDG/IMO
14.1 Numéro ONU	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-

Fiche de données de sécurité

Product name

Numéro de version 1.0

Date d'impression: 19.04.2026

14.5 Dangers pour l'environnement EMS:	- -	- -
Autres informations:	LQ: - Tunnels: -	LQ: - Tunnels: -

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: non

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

DIRECTIVE 92/85/CEE DU CONSEIL Concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail. L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007 et par celui du 9 mai 2012. Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP). EU 830/2015. CLP 1272/2008. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

Autres informations: classe de risque aquatique: 1

Teneur en COV [%] 0

Teneur en COV [g/l] 0

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée.

Texte intégral des phrases H mentionnées sous les section 3:

non

SECTION 16: Autres informations

Autres informations:

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est destiné à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.